Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_197-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
9 décembre 2025

N° de la délibération
2025-197

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 9 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 9 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 17 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 17 décembre 2025

Personnel communal : Personnel communal : Conventions de mise à disposition du personnel – Renouvellements

Rapporteur : Patricia PENSIVY – Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Annexe Mise à disposition psychologue accompagnement à la scolarité
Convention MAD ingénieur chargé de l'informatique et de la téléphonie
Convention MAD assistante direction générale des services

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu les 3 projets de conventions de mise à disposition,
Vu l'accord des trois agents concernés,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial Commun en date du 3 décembre 2025

Considérant la mutualisation du personnel engagée depuis plusieurs années et qui se poursuit afin d'assurer un service public de qualité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_197-DE

Considérant que l'absence de moyens au sein des effectifs de la Ville de Carhaix ne permet pas la prise en charge des certaines tâches à effectuer,
Considérant que deux agents (1 titulaire de Poher communauté et un CDI du CIAS du Poher) sont mis à disposition de la Ville de Carhaix et leurs conventions respectives arrivent à échéance prochainement.

1/ Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ingénieur principal (cat A) en informatique et téléphonie, de Poher communauté, au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Mars 2026

Un ingénieur principal (cat A) de Poher communauté est recruté depuis le 1er Mars 2019 dans le cadre d'une mutualisation entre Poher Communauté (60%) et la Ville de Carhaix (40%). A compter du 1er Mars 2023, la quotité est fixée à 50/50.

Compte tenu de l'échéance de la présente convention au 28 Février 2026, cet agent titulaire a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition de la Ville de Carhaix à raison de 50% de son temps de travail, soit 17h30 hebdomadaires, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 28 Février 2029.

L'intéressé a présenté sa demande par courrier en date du 13 Novembre 2025.

2/ **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une psychologue (cat A) du CIAS du Poher, au profit de la ville de Carhaix (accompagnement à la scolarité) à raison de 50 heures de permanences par an, à compter du 1er Janvier 2026**

Une psychologue du CIAS du Poher (cat A), assure des permanences dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, au profit de la Ville de Carhaix, à raison de 50h de permanences au maximum par an. Une convention de mise à disposition est signée depuis le 1er Janvier 2022. Il est proposé de reconduire cette mise à disposition à compter du 1er Janvier 2026, pour un an renouvelable deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 15 Octobre 2025.

3/ **Approbation de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C) de Poher communauté, chargé de l'assistance à la direction générale, au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Janvier 2026**

Par délibération du 27 Septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la mutualisation du poste de l'agent chargé du secrétariat de la direction générale des services avec Poher communauté, à raison de 50% du temps complet chacun.

Un adjoint administratif est recruté par voie d'intégration directe depuis le 1er Octobre 2025 et il convient de formaliser sa mise à disposition dans le cadre de la signature d'une convention, à compter du 1er Janvier 2026, pour un an renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 13 Novembre 2025.

Considérant que ces conventions doivent préciser, les conditions de mise à disposition des fonctionnaires concernés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités, ainsi que le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ingénieur principal (cat A) en informatique et téléphonie de Poher communauté, au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Mars 2026***
- ***Approuvent le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une psychologue (cat A) du CIAS du Poher, au profit de la ville de Carhaix, pour assurer un***

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_197-DE

accompagnement à la scolarité, à raison de 50 heures de permanences par an, à compter du 1er Janvier 2026

- ***Approuvent la signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C) de Poher communauté, chargé de l'assistance à la direction générale, au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Janvier 2026***
- ***Autorisent le Maire ou l'adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***
- ***Autorisent le Maire à inscrire les crédits au budget***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
29270

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_197-DE